

Le plastique omniprésent dans les supermarchés

Malgré une loi de 2020, le suremballage prospère dans la grande distribution, selon l'enquête de deux ONG

Champignons et mangue prédecoupés vendus en barquette, minibouteilles de jus de fruits, masques de beauté à usage unique en sachet... les supermarchés recourent toujours massivement aux emballages plastiques, malgré les objectifs de réduction fixés par la loi, révèle une étude publiée, mardi 5 mai, par Que choisir ensemble et No Plastic in My Sea. Les associations ont mené une enquête de terrain inédite par son ampleur : 1 659 magasins de 11 enseignes traditionnelles (Auchan, Carrefour, Intermarché, E.Leclerc, Monoprix, Système U), de hard discount (Aldi, Lidl) et de magasins bio (Biocoop, Naturalia, La Vie Claire) ont été inspectés, entre le 7 et le 21 février.

Saluée unanimement comme une législation pionnière lors de son adoption, en 2020, la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (AGEC) établissait des objectifs ambitieux : abandonner le plastique à usage unique à l'horizon 2040 et réduire de moitié le nombre de bouteilles en plastique d'ici à 2030. « A l'exception des enseignes bio, les supermarchés ne jouent pas le jeu, déplore Muriel Papin, déléguée générale de No Plastic in My Sea. Cette dépendance de la grande distribution au plastique est d'autant plus préjudiciable pour le consommateur que son coût va augmenter en raison de la flambée des prix des hydrocarbures. »

Premier constat : les bouteilles en plastique continuent de trôner dans les rayons des grandes surfaces. Or, les eaux et boissons constituent la part principale de l'empreinte plastique des supermarchés avec, en volume, près de 40 % des plastiques à usage unique vendus en grandes et moyennes surfaces. Et, contrairement aux objectifs de réduction, les ventes d'eau en bouteille ont crû de plus de 3 % en 2025.

Si Cristaline est l'eau la plus consommée, avec plus de 2,3 milliards de bouteilles écoulées en 2025, les distributeurs contribuent à cette embolie avec leurs propres marques. Auchan, Intermarché et Système U proposent en moyenne 171 références d'eaux et de boissons en bouteille. A contrario, les enseignes bio vendent peu d'eau et de boissons en bouteille plastique. Biocoop est le seul

à ne plus commercialiser d'eau plate en bouteille, depuis 2017. Une perte estimée entre 1 % et 1,5 % de chiffre d'affaires, mais qui permet d'éviter plus de 100 tonnes de plastique chaque année, selon le distributeur.

« Aberrations »

L'audit des magasins met en évidence une autre tendance : l'essor des miniformats (inférieurs à 33 centilitres). Plus de 80 % des magasins des distributeurs traditionnels proposent des bouteilles de jus de 25 centilitres, voire de 6 centilitres pour un shot de gingembre et fruits bio chez Monoprix. Or, rappelle No Plastic in My Sea, les petits formats de bouteille en plastique accroissent la part de plastique utilisée par rapport au produit. Une proposition de loi visant à interdire les bouteilles en plastique d'une contenance inférieure à 50 centilitres avait été déposée à la fin de 2024. Sous la pression conjuguée des produc-

Contrairement aux objectifs, les ventes de l'eau en bouteille ont augmenté de plus de 3 % en 2025

teurs de plastique et de fruits et légumes, l'interdiction des emballages pour les fruits et légumes a été rabotée par le Conseil d'Etat à la même période.

Un an et demi plus tard, l'enquête de Que choisir ensemble et No Plastic in My Sea évoque des « aberrations ». La première est que les fruits et légumes bio sont plus vendus emballés (91 % dont la moitié sous plastique) que les produits conventionnels (59 %) dans la grande distribution, alors qu'ils sont proposés à 90 % en vrac dans les magasins bio.



Dans un supermarché de Guilhaing-Granges (Ardèche), en janvier 2023. NICOLAS GUYONNET/HANS LUCAS VIA AFP

Ce chiffre est sans doute sous-estimé, l'étude n'ayant porté que sur cinq fruits et légumes non fragiles (pommes de terre, carottes, tomates, oranges et pommes). Les distributeurs invoquent plusieurs raisons à ce suremballage des produits bio : la protection des aliments, ainsi que le risque de contamination ou de fraude.

Deuxième évolution dénoncée par les ONG au rayon fruits et légumes : les produits prédecoupés. Près d'un supermarché sur deux (49 %) propose des légumes prêts à cuisiner emballés sous plastique (champignons en lamelles, courgettes en rondelles...), et plus de 35 % des fruits prédecoupés (ananas, mangue...). Ces taux montent respectivement à 70 % et 60 % pour les magasins Carrefour et E.Leclerc.

« Quand nous vendons un quart d'ananas ou de mangue découpé, nous contribuons à un objectif de santé publique : augmenter la consommation de fruits et légumes

frais », relève Bertrand Swiderski, directeur développement durable chez Carrefour, tout en précisant que le groupe a, par ailleurs, éliminé « 20 000 tonnes » de plastique en quatre ans sur d'autres articles non alimentaires.

En matière de suremballage, l'enquête révèle d'autres « nouvelles tendances problématiques ». C'est le cas des emballages alimentaires individualisés. Les ONG prennent l'exemple des madeleines longues. Auchan ou Monoprix vendent ces biscuits triplement emballés dans du plastique : un paquet plus une barquette plus un sachet individuel pour deux madeleines.

Contacté, Monoprix estime que « l'emballage individuel répond à une consommation nomade et permet de garantir la bonne conservation du produit en le protégeant de l'humidité et de l'air, ce qui contribue à préserver sa durée de vie et à réduire le gaspillage alimentaire ».

Autre exemple de « plastique inutile » recensé, l'emballage unitaire. Initialement développée pour l'alimentaire, l'unitdose s'étend aux produits d'entretien et de beauté. La vente de lessive en « pods » individuels est devenue une « norme en grande surface », d'après les ONG, qui en ont trouvé dans 90 % des grandes et moyennes surfaces. Venue de Corée du Sud, la mode des masques à usage unique vendus en sachet a gagné la France, note aussi l'enquête : 57 % des magasins en proposent.

Outre les problèmes sanitaires (transfert de microparticules de plastique dans l'organisme), ces emballages représentent un surcoût pour le consommateur : jusqu'à trois fois plus élevé pour les « pods » de lessive ou des prix au litre jusqu'à 400 euros pour les masques de beauté.

Recul de la vente en vrac

Cette omniprésence des emballages plastique a son pendant : le recul de la vente en vrac. La part des enseignes de grande distribution disposant d'un rayon est passée de 57 % en 2023 (enquête précédente de Que choisir ensemble) à 38 % en 2026, soit un recul de 19 points. Le nombre moyen de références en vrac a chuté de 56 à 44. Il monte en revanche à 129 pour les magasins bio, qui en ont fait un pilier de leur modèle économique. Là aussi, constatent les ONG, l'objectif établi par le législateur – au moins 20 % de produits sans emballage en 2030 pour les magasins de plus de 400 mètres carrés – est loin d'être atteint.

Le retard est sans doute encore plus prononcé pour le réemploi. La loi AGEC fixe un objectif de 10 % d'emballages réemployés en 2027. L'enquête de Que choisir ensemble et No Plastic in My Sea montre une offre « très faible », inférieure à 1 %. Les ONG demandent aux distributeurs d'« abandonner les pratiques les plus aberrantes » et de s'engager dans le développement du vrac et du réemploi. Directeur du développement durable à la Fédération du commerce et de la distribution, Philippe Joguet assure que la grande distribution est « résolument engagée dans la réduction du plastique dans les emballages » et que le réemploi, expérimenté depuis un an dans quatre régions, « va se développer ».

STÉPHANE MANDARD

Pandémies : blocage dans les négociations sur le traité mondial

Des désaccords, hérités de la pandémie de Covid-19, persistent sur la coopération entre les pays développés et en développement

L'avenir du traité sur les pandémies adopté en mai 2025 dépend de l'issue de ces négociations. Vendredi 1^{er} mai, les pays membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont décidé de s'accorder un délai supplémentaire d'un an pour mener à bien la rédaction de l'annexe sur l'accès aux agents pathogènes et le partage des avantages, dite « annexe PABS ». Un texte sur lequel repose toute l'architecture du traité.

Las, les six sessions de tractations n'ont pas réussi à dépasser l'opposition qui a émergé dès le début entre les pays développés et les pays en développement. Schématiquement, une confrontation entre un Nord hébergeant les principales industries pharmaceutiques et un Sud plus vulnérable face aux épidémies. Vendredi 1^{er} mai, lors de la clôture de cette semaine de négociations, le directeur de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a reconnu que les pourparlers avaient été « des

Le système PABS est censé organiser la manière dont les pays vont, en cas de pandémie, permettre l'accès aux échantillons et données sur les agents pathogènes et, en retour, comment les groupes pharmaceutiques vont distribuer les produits médicaux fabriqués à partir de ces informations, ces précieux « avantages » (vaccins, traitements ou diagnostics). L'enjeu est de ne pas reproduire ce qui s'est passé pendant la pandémie de Covid-19, lors de laquelle les pays à revenu faible avaient reçu des doses de vaccin bien après les pays riches.

Une dimension obligatoire

Les pays réunis dans deux groupes, celui pour l'équité et celui pour l'Afrique, qui représentent la grande majorité des Etats membres, souhaitent imposer une dimension obligatoire au partage des avantages à travers des contrats types entre l'OMS et les laboratoires. Les plus en pointe sur le sujet, la Namibie, l'Afrique du Sud,

graver dans le marbre cette sécurité juridique. En face, plusieurs pays européens, dont ceux hébergeant des groupes pharmaceutiques, comme l'Allemagne, la France ou la Suisse, argumentent de telles obligations risqueraient de freiner la recherche.

Ayant quitté l'OMS depuis plus d'un an, les Etats-Unis ne participent pas aux débats mais défendent les intérêts de leurs laboratoires en menant leurs propres négociations bilatérales.

Quelques progrès ont malgré tout été réalisés. Lors de l'Assemblée mondiale de la santé, qui se tiendra du 18 au 23 mai, les négociateurs devront présenter leurs avancées et valider l'extension de leurs travaux à travers un texte adopté vendredi. Si les négociateurs y reconnaissent que « des divergences subsistent sur des questions-clés », ils notent qu'ils devront « notamment (...) élaborer des contrats juridiquement contraignants qui seront négociés et signés avec l'OMS ». Un gage

Une initiative est toutefois venue jeter le trouble. Des pays européens ont proposé un nouveau système, qualifié de « modèle hybride ». Ce dernier introduirait un système avec deux voies parallèles pour accéder aux données sur les agents pathogènes : l'une soumise à des obligations contractuelles et l'autre sans conditions. Libre à chaque partie, donc, de choisir les modalités qui l'arrangent.

Sans être versée officiellement au débat, la proposition a été vivement discutée, le groupe Afrique la rejetant d'emblée. « Fondamen-

talement, le modèle mixte institutionnalise un système à deux vitesses dans lequel la responsabilité devient facultative, commente le Third World Network, une alliance de la société civile qui suit les négociations. Présenté comme un cadre de convergence pragmatique, il risque en réalité de donner naissance à un système PABS difficile à gérer, inapplicable sur le plan administratif et structurellement conçu pour éviter un partage juste et équitable des avantages. »

Lors de la session de clôture de vendredi, s'exprimant de manière inhabituelle à la fois au nom du groupe pour l'équité et du groupe Afrique, la représentante de l'Afrique du Sud y a fait allusion : « Les approches qui risquent (...) d'introduire une fragmentation dès le départ ne constituent pas des fondements viables (...), et ne feraient que légitimer le statu quo injuste en matière d'accès aux produits de santé essentiels. »

Les représentants de la société civile, qui dénoncent par ailleurs

part des négociateurs, craignent que cette proposition affaiblisse les normes internationales existantes comme la Convention sur la biodiversité biologique et le protocole de Nagoya, qui introduisent déjà des notions de partage équitable dans le cadre de la biodiversité.

La prochaine session de négociations se tiendra du 6 au 17 juillet, soit deux semaines entières, alors que jusque-là les six réunions s'étaient toujours condensées en une semaine. Peut-être une volonté de changer de méthode pour permettre de vraies avancées ? Vendredi, le représentant colombien a plaidé pour introduire le concept de « consensus progressif ». « Une fois qu'une majorité a été atteinte sur des points spécifiques, un vote devrait avoir lieu si nécessaire, et les négociations devraient se poursuivre », a expliqué German Velasquez. Une manière de contourner la minorité de blocage européenne. ■

Six sessions de tractations n'ont pas réussi à dépasser l'opposition qui a émergé